



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

15 MESURES POUR L'EAU

**PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE
EN SAÔNE-ET-LOIRE**

**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE SOBRIÉTÉ ET
D'ADAPTATION
DES USAGES DE L'EAU**



Le Président de la République a présenté le 30 mars 2023 un plan d'actions national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Il comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, disponibilité et qualité, et de réponse face aux crises de sécheresse.

En Saône-et-Loire, les cinq dernières sécheresses estivales ont montré que la gestion de l'eau devient désormais un enjeu majeur. J'ai donc organisé des assises de l'eau afin d'engager une large concertation avec tous les acteurs de l'eau (collectivités territoriales, entreprises, organisations professionnelles agricoles, associations de protection de la nature, associations de consommateurs...) et de partager les réflexions en cours pour aller vers davantage de sobriété et d'adaptation des usages de l'eau. Les travaux conduits dans le cadre d'ateliers par type d'usage (usages agricoles, autres usages économiques, usages des collectivités) ont abouti à des propositions concrètes de mesures d'économie d'eau.

Fruit de ces travaux, le présent plan d'actions départemental comprend tant des mesures de sobriété (réduire les besoins en eau) que des mesures d'adaptation (restauration d'écosystèmes, évolution des pratiques agricoles, recherche de ressources alternatives, stockage de l'eau par exemple).

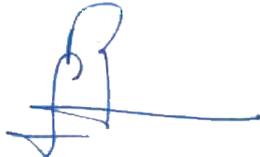
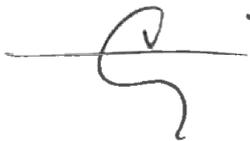
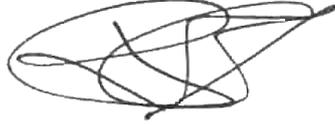
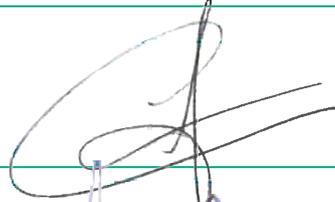
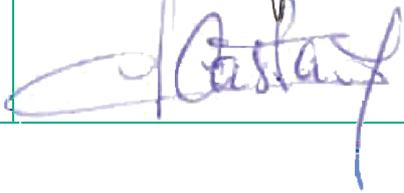
Il a vocation à être porté par tous les usagers de l'eau : particuliers, collectivités, agriculteurs et autres acteurs économiques. Il a également vocation à porter à la connaissance des financeurs les actions dont la mise en œuvre par les acteurs du territoire est à encourager, et ainsi à favoriser la pérennisation et le développement des programmes de financements.

Agissons ensemble pour préserver et économiser l'eau, notre bien commun.

Yves SÉGUY,
Préfet de Saône-et-Loire



10 partenaires engagés

Structure	Représentant	Signature
Préfecture de Saône-et-Loire	Yves Séguy, préfet de Saône-et-Loire	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	Jean-Pierre Morvan, directeur de la délégation Allier Loire amont de l'agence de l'eau Loire Bretagne	
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	François Rollin, directeur de la délégation de Besançon de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	
Conseil départemental de Saône-et-Loire	André Accary, président du Conseil départemental de Saône-et- Loire	
Association des maires de Saône-et-Loire	Jean-Claude Becousse, président de l'association des maires de Saône-et-Loire	
Association des maires ruraux de Saône-et-Loire	Jean-François Farenc, président de l'association des maires ruraux de Saône-et-Loire	
Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	Bernard Lacour, président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire	
Chambre de commerce et d'industrie Côte-d'Or Saône- et-Loire	Philippe Rouballay, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire	
France Nature Environnement de Saône-et-Loire	Thierry Colinet, président de France Nature Environnement de Saône-et- Loire	
UFC-Que Choisir	Gilles Castaing, président d'UFC Que Choisir de Saône-et-Loire	

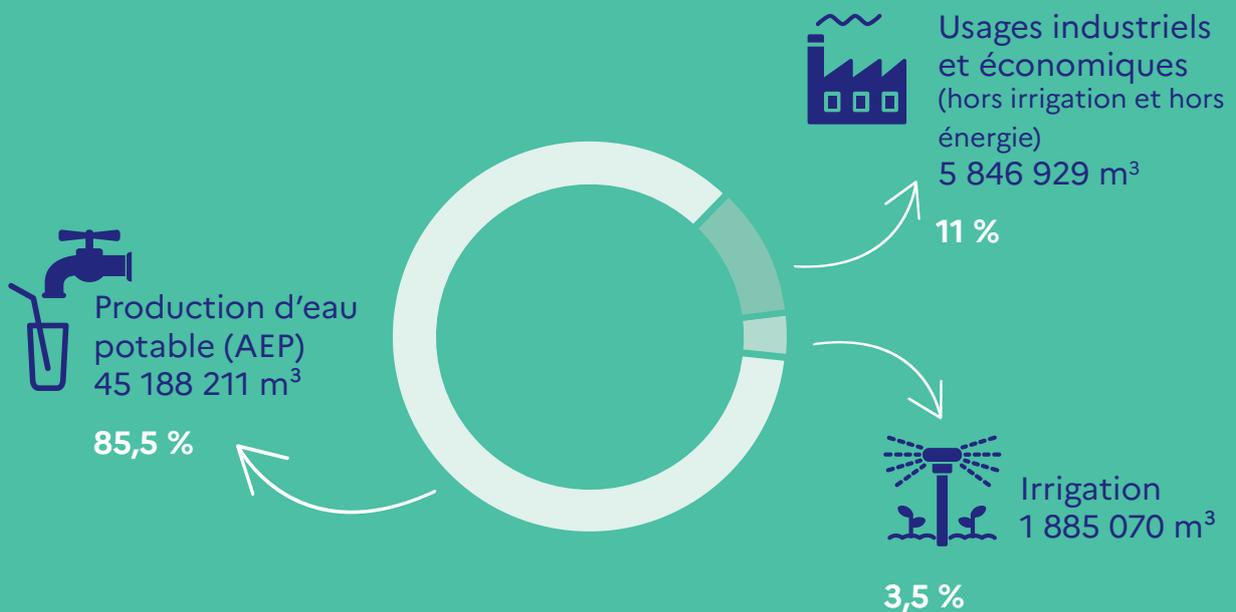
Usages de l'eau

Prélèvements mesurés

Données 2019

Banque nationale des prélèvements
quantitatifs en eau (BNPE)

53 millions de m³ d'eau douce prélevés



Prélèvements estimés

Données 2020

Chambre Régionale d'agriculture
de Bourgogne-Franche-Comté

9 millions de m³ d'eau prélevés pour l'abreuvement



Un plan d'actions départemental pour une gestion sobre et adaptée de la ressource en eau

1

MESURES
GÉNÉRALES

4

MESURES
POUR LES
COLLECTIVITÉS

2

MESURES POUR
LES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
HORS
AGRICULTURE

5

MESURES
POUR LES
PARTICULIERS

3

MESURES
SPÉCIFIQUES
POUR LES
ACTIVITÉS
AGRICOLES

Indicateurs de suivi



- Consommation annuelle totale d'eau potable
- Consommation annuelle unitaire d'eau potable (par abonné)
- Prélèvements annuels pour les usages agricoles
- Prélèvements annuels pour les usages industriels

1 MESURES GÉNÉRALES

Piloter la mise en œuvre du plan départemental en associant les usagers

- ➔ Organiser une réunion annuelle de bilan de la mise en œuvre et d'actualisation ou d'adaptation des actions.
- ➔ Établir un retour d'expérience de chaque période de sécheresse, afin d'en tirer les enseignements et d'enrichir ou d'adapter le plan départemental.



- Tenue de la réunion annuelle

Sensibiliser et communiquer

- ➔ Sensibiliser tous les usagers à la nécessité de préserver la ressource en eau (ex : supports de vulgarisation, maisons « témoins », organisation d'évènements lors de la journée mondiale de l'eau, communication sur les actions de sobriété mises en œuvre dans le département ...), et en particulier les jeunes (partenariats avec l'éducation nationale et les lycées agricoles notamment).
- ➔ Communiquer auprès des professionnels, des collectivités et des particuliers sur les financements possibles pour mettre en place des mesures d'économie d'eau, les informer du lancement d'appels à projets.
- ➔ Développer le partage de bonnes pratiques (plateformes internet de partage, groupes de travail, benchmark...).
- ➔ Améliorer l'information des usagers sur les mesures de restriction des usages de l'eau mises en œuvre en période de sécheresse.
- ➔ S'assurer de la bonne application de ces mesures par le renforcement des contrôles.
- ➔ Communiquer sur les obligations réglementaires de déclaration des forages domestiques par les maîtres d'ouvrages ou les entreprises de forage.



- Nombre d'opérations de contrôle réalisées
- Taux de conformité



Rechercher une aides sur le territoire : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> • **Aides de la région** : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/guide-des-aides> • **Financements FEADER** : <https://www.europe-bfc.eu/programme-dispositif/pdr-franche-comte/feader-pdr-franche-comte/> • **Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** : https://www.eaurmc.fr/jcms/gbr_5503/fr/les-aides-financieres-primaires-et-appels-a-projets • **Aides de l'agence de l'eau Loire Bretagne** : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

Développer la résilience du territoire face au changement climatique

➔ Poursuivre les efforts de préservation, restauration de zones humides : renforcer l'application de la charte départementale zones humides, améliorer la prise en compte de la mesure éviter/réduire/compenser dans les projets d'aménagement, développer et soutenir les actions des collectivités au titre de la compétence GEMAPI.

➔ Adapter les conditions de gestion des débits réservés assurés par les grands barrages-réservoirs, et assurer la bonne mise en œuvre de l'obligation de débit réservé sur les nombreux plans d'eau privés.

➔ Engager des opérations de restauration des cours d'eau (rétablissement de la ripisylve, reméandrage, recharge sédimentaire...), afin de restaurer le fonctionnement des écosystèmes, notamment de fond de vallée.

➔ Systématiser l'installation de dispositifs de récupération des eaux de toiture sur les nouvelles constructions de maisons individuelles, bâtiments agricoles, bâtiments industriels et bâtiments publics, et l'encourager sur les bâtiments existants.



Le Conseil départemental finance, à travers le plan eau la récupération des eaux de pluie pour les particuliers et les bâtiments publics.

➔ Développer la réutilisation des eaux usées traitées par les collectivités et les industriels.



Quelques projets sont identifiés en Saône-et-Loire : Grand Chalon (réutilisation prévue pour les usages urbains : lavage de voiries, hydrocurage, arrosage d'espaces verts) et CUCM (réutilisation envisagée pour les camions hydrocureurs des réseaux).

Conformément au plan national pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, la réglementation évolue pour faciliter l'émergence de tels projets. Le décret n° 2023-835 du 29 août 2023 précise les nouvelles modalités pour l'autorisation requise. Des arrêtés ministériels viendront préciser les exigences minimales de qualité des eaux par type d'usage.

Un guichet départemental unique pour l'instruction des demandes d'autorisation de réutilisation des eaux usées traitées sera mis en place.

➔ Être vigilant sur l'impact des projets (stockage, réutilisation des eaux usées traitées notamment) sur les cours d'eau et les milieux humides.



Ces projets sont à construire, de manière privilégiée, dans une démarche multi-acteurs et multi-usages. Les collectivités peuvent assurer la liaison entre les acteurs.

2

MESURES POUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICULTURE



Mieux appréhender les postes de consommation d'eau

- ➔ Analyser finement les consommations en installant des sous-compteurs et en procédant à une relève régulière.
- ➔ Détecter les fuites de réseau et planifier les réparations.

Optimiser les consommations d'eau, développer des solutions alternatives

- ➔ Rechercher de solutions d'économie d'eau sur les plus gros postes de consommation, voire aller jusqu'à une révision des process industriels :
 - recyclage d'eau,
 - techniques peu consommatrices d'eau ou procédés sans eau (refroidissement par tour adiabatique, buses d'aspersion économes, recours à d'autres fluides de lavage...),
 - systèmes anti-évaporation (bassins de réserve incendie couverts ou avec des billes anti-évaporation, dispositifs sur tours aérorefrigérantes...).

Mobiliser les entreprises sur la gestion de la ressource en eau

- ➔ Instaurer une réelle culture d'entreprise sur la gestion de la ressource.
- ➔ Organiser un réseau de compétences à l'échelle du territoire (type cluster) pour développer la R&D et venir en assistance des entreprises



Michelin, site de Blanzay

Des objectifs de sobriété ambitieux

«Le site Michelin de Blanzay projette une réduction de 80 % de ses prélèvements en eau dès 2025 et de disposer d'une autonomie de dix jours pour faire face aux périodes de forte restriction. Un traitement complémentaire en sortie de station de traitement afin de pouvoir réutiliser les eaux de procédé et la création d'un stock tampon sont les solutions qui vont permettre l'atteinte de ces objectifs.

Quatre ans auront été nécessaires entre l'idée et la réalisation (mi 2024) de ce projet.»

Thierry LORRE,
responsable Garantie
Environnement et Prévention

3

MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES



Faire évoluer les pratiques

→ Privilégier des variétés moins consommatrices d'eau en période estivale et plus résistantes à la sécheresse, développer de nouvelles cultures ou filières de substitution (chanvre, méteil, sorgho, tournesol, silphie...).

→ Favoriser l'augmentation du taux de matière organique dans les sols (cultures intermédiaires, compost, paille et fumier) afin de limiter leur assèchement.

→ Développer le maraîchage sous couvert végétal ou avec paillage.

→ Accroître l'efficacité de l'irrigation pour apporter aux cultures de l'eau où et quand c'est nécessaire et juste la quantité nécessaire : techniques d'irrigation économes (goutte à goutte, irrigation commandée par sondes hygrométriques).

→ Favoriser l'ombrage dans les prés : agroforesterie, haies, ripisylves...

→ Engager une adaptation au changement climatique en tenant compte des hivers plus chauds et des étés avec une sécheresse sur

les mois de juin, juillet et août :

- adapter le calendrier cultural,
- adapter les périodes de pâturage,
- adapter les stabulations en vue de l'accueil éventuel du bétail l'été.



Coopérative Bourgogne du Sud

Vers une irrigation sobre des grandes cultures

"La Coopérative Bourgogne du Sud s'implique dans l'accompagnement et l'adaptation des productions agricoles aux changements climatiques notamment en Saône-et Loire. Pour cela, nous menons à l'aide de l'Alliance BFC des expérimentations à la parcelle afin de proposer des systèmes d'irrigation en grande culture optimisant les apports en eau et limitant les pertes. Notre ambition est d'améliorer l'efficience d'utilisation de l'eau par la plante. »

Alexandre LACHMANN,
Responsable Agronomie et Innovation agronomique

Sécuriser l'abreuvement du bétail en période de sécheresse

➔ Mettre en place des aménagements d'accès à l'eau et de stockage de l'eau au pré : captage de sources ou de mouillères, forages, abreuvoirs économes en eau (pose de flotteurs), réutilisation de captages d'eau abandonnés.

➔ Recenser les nombreux plans d'eau (publics ou privés) et autres systèmes de stockage déjà en place, qui représentent un grand volume d'eau valorisable, dans lesquels les éleveurs pourraient prélever de l'eau en cas de crise sécheresse et mettre en place des partenariats avec les propriétaires.



Nombre de signalements de projets d'aménagements d'accès à l'eau et de stockage au pré adressés par des éleveurs à la DDT

Stocker l'eau qui peut être récupérée et veiller à sa qualité

➔ Favoriser le stockage de l'eau dans les sols : apport de matière organique, préservation de prairies de qualité, couverture des sols...

➔ Conduire des diagnostics des besoins et des ressources en eau à l'échelle des exploitations afin d'établir un plan d'intervention en situation de crise sécheresse, et envisager si besoin des démarches de stockage.

➔ Stocker l'eau de pluie de toiture des exploitations.

➔ Envisager le stockage des eaux de drainage lorsque les conditions topographiques le permettent.

➔ Envisager le stockage des ruissellements avec la création ou la remise en eau de retenues collinaires (hors cours d'eau) ou autres solutions de stockage.



Nombre d'exploitations agricoles ayant fait l'objet d'un diagnostic de besoin et de ressource en eau

4 MESURES POUR LES COLLECTIVITÉS



Porter des projets pour un partage concerté de la ressource

➔ S'engager dans des démarches en faveur d'un meilleur partage de la ressource en eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques.



La mise en place de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) semble particulièrement prioritaire dans les territoires de l'ouest du département (bassin Loire-Bretagne), où plusieurs usages peuvent entrer en concurrence (eau potable, industrie, abreuvement du bétail).

➔ Développer des projets alimentaires territoriaux permettant d'envisager le développement de filières agricoles locales et pérennes pour que l'eau nécessaire à l'agriculture serve au territoire.



Nombre de démarches (études, plans d'actions) engagées dans les territoires en faveur d'un meilleur partage de la ressource en eau

Préserver les milieux aquatiques



- Nombre de PLU/PLUi approuvés dans l'année pour lesquels un diagnostic zones humides a été réalisé dans les secteurs ouverts à l'urbanisation
- Surface désimperméabilisée ayant bénéficié d'aides des agences de l'eau

➔ Identifier les zones humides dans les documents d'urbanisme, à minima dans les zones à urbaniser, afin d'éviter que des aménagements ne conduisent à leur destruction ou à leur altération.

➔ Désimperméabiliser autant que possible les espaces publics (parkings, cours d'école...) et favoriser l'infiltration de l'eau dans les zones végétalisées, et intégrer ces objectifs dans les documents d'urbanisme.



La mesure renaturation du fonds vert et les programmes des agences de l'eau financent les opérations de désimperméabilisation et de végétalisation.

Sécuriser l'alimentation en eau potable

➔ Conduire des études – diagnostics afin de sécuriser l'alimentation en eau potable dans le contexte de changement climatique : actualisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, réalisation d'études patrimoniales, construction des plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).

➔ Renforcer la recherche de fuites par les exploitants de réseaux : renforcement des obligations contractuelles pour les services en délégation, pose de compteurs de sectorisation télérelevés, prélocalisation de fuites, localisation acoustique, réparations...

➔ Accélérer le renouvellement des tronçons de réseau fortement fuyards.

➔ Optimiser les pressions dans les réseaux par secteur selon la topographie, réduire la pression, notamment la nuit, dans les canalisations d'eau potable pour limiter les fuites.

➔ Développer la gestion patrimoniale des captages : diagnostics vidéo, essais pompage... .

➔ Optimiser les capacités de production des puits de captage d'eau potable (pompes à vitesse variable, mise en place de drains de réalimentation).

➔ Développer l'équipement des abonnés en compteurs télérelevés pour identifier les fuites après compteur et informer l'abonné pour qu'il y remédie.

➔ Installer des sous-compteurs de recherche de fuites dans les bâtiments publics.

➔ Encourager une tarification progressive de l'eau en faveur d'une faible consommation.

➔ Préserver les ressources stratégiques et par conséquent leurs zones de sauvegarde.

➔ Restaurer la qualité des eaux brutes et développer la sécurisation de l'eau potable dans les captages pour éviter de condamner leur exploitation au vu du coût de la potabilisation.

➔ Réutiliser des captages d'eau abandonnés pour des usages de secours qui ne nécessitent pas d'eau potable, sous réserve de l'impact sur les milieux aquatiques.

➔ Ré-utiliser des eaux de vidange des piscines publiques et des châteaux d'eau, pour le lavage des voiries par exemple, tout en adaptant autant que possible le calendrier de vidange.

➔ Favoriser la solidarité territoriale pour sécuriser l'alimentation en eau potable et piloter la gestion de la ressource à l'échelle départementale (développement d'interconnexions des réseaux notamment).



- Pourcentage de collectivités et syndicats d'eau ayant débuté un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux sur la ressource en eau potable

- Indice linéaire de perte moyen des réseaux AEP

- Nombre de collectivités ayant adopté une tarification progressive de l'eau



Communauté Urbaine Creusot - Montceau

Une collectivité engagée

La CUCM s'est fortement engagée depuis des années en faveur de la sobriété sur l'usage de l'eau, par des actions en faveur de la réduction des fuites : mise en place de compteurs de sectorisation, de réducteur de pression mais aussi pour aider les agriculteurs à la création de retenue ou de forage.

Enfin, la CUCM accompagne les plus précaires par la mise en place depuis 2022 d'une allocation eau.

Jean-Marc FRIZOT,
vice-président délégué au cycle de l'eau à la CUCM

Faire évoluer les pratiques dans les espaces verts et espaces naturels

- ➔ Pailler les espaces paysagers.
- ➔ Planter des espèces vivaces qui résistent mieux à la sécheresse et supprimer ainsi l'arrosage des massifs.
- ➔ Mettre en place des systèmes de goutte-à-goutte pour limiter l'arrosage des massifs.
- ➔ Développer l'utilisation d'eau de pluie stockée ou d'eaux usées traitées pour l'arrosage des massifs, plantes en pots et espaces verts.
- ➔ Favoriser la mise en place de toilettes sèches en sites naturels.

5

MESURES POUR LES PARTICULIERS



Développer les équipements d'économie d'eau et l'utilisation des eaux pluviales

➔ Installer des kits d'économie d'eau.



Le plan eau du Conseil départemental prévoit la remise de kits d'économie d'eau sous conditions de ressources.

➔ Désimperméabiliser autant que possible les espaces privés et garder les eaux pluviales à la parcelle.

➔ Favoriser les doubles réseaux dans les constructions neuves en évitant le risque de contamination par retour d'eau.

Développer et encourager les écogestes

➔ À la maison : récupération des eaux de douches ou de rinçage des fruits et légumes pour l'arrosage des fleurs et potagers, utilisation des appareils de lavage à plein.

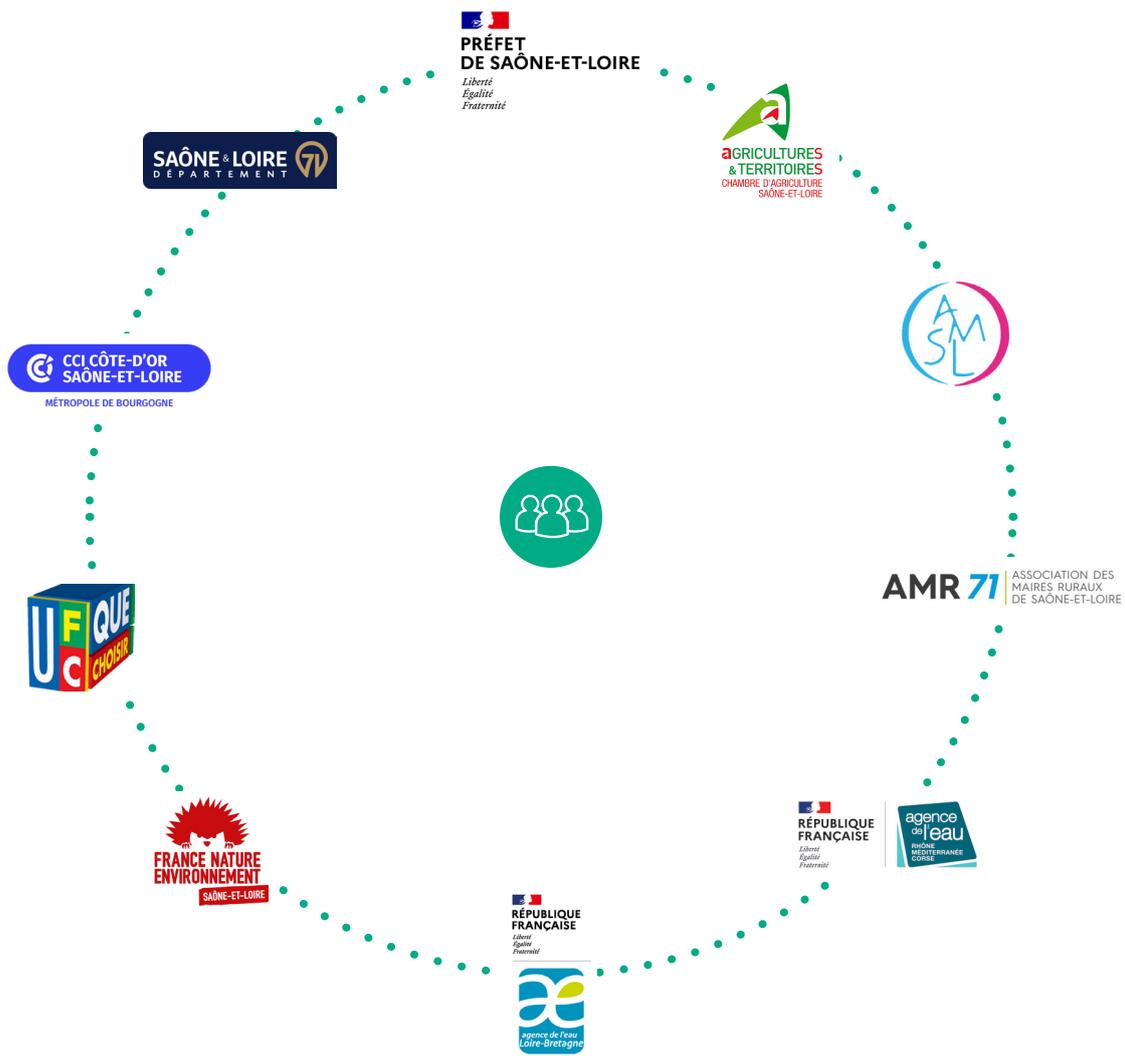
➔ Au jardin : adaptation des cultures selon la saison, choix de variétés plus résistantes au stress hydrique, techniques de paillage, ombrage, brise-vent, binage, arrosage avec eau de pluie récupérée, micro-irrigation, systèmes de diffusion passive d'eau type Oyas®.

➔ Couvrir sa piscine pour limiter l'évaporation, voire ne pas la remplir.

Les indicateurs annuels du plan d'actions



ACTIONS	INDICATEURS ANNUELS
<i>Hors actions du plan</i> Développer la résilience du territoire face au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation annuelle totale d'eau potable • Consommation annuelle unitaire d'eau potable (par abonné) • Prélèvements annuels pour les usages agricoles • Prélèvements annuels pour les usages industriels
Organiser une réunion annuelle de bilan de la mise en oeuvre et d'actualisation ou d'adaptation des actions	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la réunion annuelle
S'assurer de la bonne application de ces mesures par le renforcement des contrôles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'opérations de contrôle réalisées • Taux de conformité
Assurer la bonne mise en oeuvre de l'obligation de débit réservé sur les nombreux plans d'eau privés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises en conformité de plans d'eau en matière d'obligation de débit réservé
Systématiser l'installation de dispositifs de récupération des eaux de toiture sur les nouvelles constructions de maisons individuelles, bâtiments agricoles, bâtiments industriels et bâtiments publics, et l'encourager sur les bâtiments existants	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets ayant bénéficié d'une aide du CD71 ou du CR ou de la CUCM pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
Développer la réutilisation des eaux usées traitées par les collectivités et les industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de REUT autorisés par arrêté préfectoral
Analyser finement les consommations en installant des sous-compteurs et en procédant à une relève régulière	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diagnostics « eau » réalisés dans les entreprises
Rechercher de solutions d'économie d'eau sur les plus gros postes de consommation, voire aller jusqu'à une révision des process industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'une aide financière de l'agence de l'eau pour réduire sa consommation d'eau
Mettre en place des aménagements d'accès à l'eau et de stockage de l'eau au pré : captage de sources ou de mouillères, forages, abreuvoirs économes en eau (pose de flotteurs), réutilisation de captages d'eau abandonnés	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de signalements de projets d'aménagements d'accès à l'eau et de stockage au pré adressés par des éleveurs à la DDT
Conduire des diagnostics des besoins et des ressources en eau à l'échelle des exploitations afin d'établir un plan d'intervention en situation de crise sécheresse, et envisager si besoin des démarches de stockage	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'exploitations agricoles ayant fait l'objet d'un diagnostic besoin et ressource en eau
S'engager dans des démarches en faveur d'un meilleur partage de la ressource en eau à l'échelle des sous-bassins hydrographiques	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de démarches (études, plans d'actions) engagées dans les territoires en faveur d'un meilleur partage de la ressource en eau
Identifier les zones humides dans les documents d'urbanisme, à minima dans les zones à urbaniser, afin d'éviter que des aménagements ne conduisent à leur destruction ou à leur altération	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PLU/PLUi approuvés dans l'année pour lesquels un diagnostic zones humides a été réalisé dans les secteurs ouverts à l'urbanisation
Désimperméabiliser autant que possible les espaces publics (parkings, cours d'école...) et favoriser l'infiltration de l'eau dans les zones végétalisées, et intégrer ces objectifs dans les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Surface désimperméabilisée ayant bénéficié d'aides des agences de l'eau
Conduire des études – diagnostics afin de sécuriser l'alimentation en eau potable dans le contexte de changement climatique : actualisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, réalisation d'études patrimoniales, construction des plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de collectivités et syndicats d'eau ayant débuté un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux sur la ressource en eau potable
Renforcer la recherche de fuites par les exploitants de réseaux : renforcement des obligations contractuelles pour les services en délégation, pose de compteurs de sectorisation télérelevés, prélocalisation de fuites, localisation acoustique, réparations ... Accélérer le renouvellement des tronçons de réseau fortement fuyards	<ul style="list-style-type: none"> • Indice linéaire de perte moyen des réseaux AEP
Encourager une tarification progressive de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collectivités ayant adopté une tarification progressive de l'eau



Contact : Direction départementale des territoires (DDT) ● service environnement ● ddt-env@saone-et-loire.gouv.fr

Conception-réalisation : Direction départementale des territoires (DDT) de Saône-et-Loire ● service environnement et mission communication ● Janvier 2024

